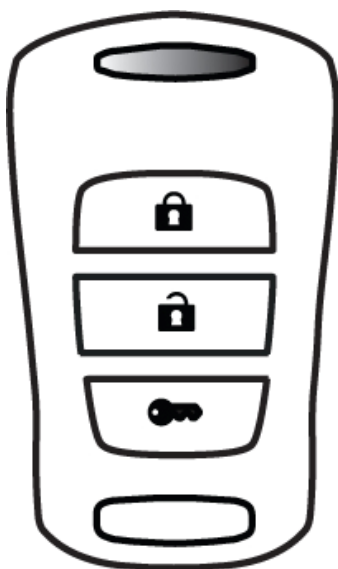


TÉLÉCOMMANDE
BIDIRECTIONNELLE
TROUSSE RF

AstroStart®

MANUEL DE L'USAGER



MODÈLE AF-RFK623

Télécommande bidirectionnelle
à 3 boutons

(ENGLISH ON REVERSE)

NOS DE BREVETS
CAN 1.130.426
USA 4.345.554 - 5.614.883
- 5.617.819 - 5.673.017
ET AUTRES BREVETS EN INSTANCE

RÉGLEMENTATION GOUVERNEMENTALE



Ce dispositif satisfait aux exigences d'Industrie Canada (IC) - Gestion des radiofréquences, prescrites dans le document CNR-210. Son utilisation est autorisée seulement sur une base de non-brouillage et de non-protection; en d'autres termes, ce dispositif ne doit pas être utilisé s'il est établi qu'il représente une source de brouillage nuisible pour les services autorisés par IC. Par ailleurs, l'utilisateur de ce dispositif doit être prêt à accepter tout brouillage radioélectrique reçu, même si ce brouillage est susceptible de compromettre le fonctionnement du dispositif.



Ce dispositif est conforme aux dispositions de la partie 15 des règlements de la Commission fédérale sur les communications (FCC).

Son utilisation est assujettie aux deux conditions suivantes :

- (1) ce dispositif ne doit pas être à l'origine de brouillage nuisible, et
- (2) ce dispositif doit accepter le brouillage qui peut en entraîner un fonctionnement indésirable.

Ce matériel a fait l'objet d'essais et respecte les limites imposées aux dispositifs numériques appartenant à la classe B, conformément à la partie 15 des règlements de la FCC. Ces limites ont été conçues pour assurer une protection raisonnable contre les brouillages nuisibles à l'intérieur d'une résidence. Ce matériel produit, utilise et peut émettre des radiofréquences et, s'il n'est pas installé et utilisé conformément aux instructions du manuel d'installation et de l'utilisateur, peut être à l'origine de brouillage nuisible aux appareils de communication exploitant les radiofréquences. Toutefois, il n'est pas garanti qu'aucun brouillage ne se produise dans une installation en particulier. Aussi, dans l'éventualité où ce matériel venait à causer du brouillage nuisible au niveau des appareils radio ou aux téléviseurs, ce que l'on peut vérifier en mettant l'appareil hors fonction, puis en fonction, il est recommandé que l'utilisateur essaie de corriger la situation en prenant une ou plusieurs des mesures suivantes :

- réorienter l'antenne réceptrice ou en changer l'emplacement;
- éloigner le matériel du récepteur;
- brancher le matériel dans une prise appartenant à un circuit différent du circuit auquel est branché le récepteur;
- consulter le concessionnaire ou un technicien qualifié en matière de radiotélévision.

Avertissement:

Tout changement ou toute modification qui ne font pas l'objet d'une autorisation expresse de Directed Electronics Canada Inc. peuvent annuler le droit de l'utilisateur d'utiliser l'appareil.

Directed[®]

ELECTRONICS CANADA, INC.

Directed Electronics Canada Inc.

2750, av. Alphonse-Gariépy

Lachine, QC, H8T 3M2,

Canada

WWW.ASTROSTART.COM

MERCI D'AVOIR CHOISI UNE TROUSSE DE TÉLÉCOMMANDE RF D'ASTROSTART !

Nous profitons de l'occasion pour vous inviter à bien faire dégivrer les vitres de votre véhicule et de le déneiger convenablement avant de prendre la route.

Les igloos mobiles sont très dangereux !

Nous vous souhaitons une excellente route avec votre système de commande à distance !

GUIDE DE L'USAGER POUR LE SYSTÈME DE COMMANDE À DISTANCE AF-RFK623.

Les trousse de télécommandes AF-RFK5225 & AF-RFK623 offrent les fonctions de commodité de base ainsi que plusieurs options de sécurité. Elles offrent entre autres le verrouillage central des portières et l'ouverture à distance du coffre. Certaines fonctionnalités et comportements ne sont pas disponibles sur tous les modèles de véhicules.

Table des matières

RÉGLEMENTATION GOUVERNEMENTALE	2
RÈGLES DE SÉCURITÉ	4
PRÉPARER LE SYSTÈME POUR LE DÉMARRAGE À DISTANCE (<i>POUR SYSTÈMES AVEC TÉLÉDÉMARRAGE SEULEMENT</i>)	4
LA TÉLÉCOMMANDE BIDIRECTIONNELLE À 3 BOUTONS	5
UTILISATION DE LA TÉLÉCOMMANDE	5
COMMANDES	5
AUTRES COMMANDES	6
TABLEAU DES COMMANDES	6
CONFIRMATION	6
LA COMMANDE DE DÉMARRAGE / ARRÊT (<i>POUR SYSTÈMES AVEC TÉLÉDÉMARRAGE SEULEMENT</i>)	7
VÉRIFICATIONS DE SÉCURITÉ	7
INTERRUPTEUR DE CAPOT	7
VÉRIFICATIONS RELATIVES AUX VÉHICULES À TRANSMISSION AUTOMATIQUE	7
GLOSSAIRE	8
GARANTIE	9

RÈGLES DE SÉCURITÉ

Lisez bien toutes les règles de sécurité suivantes avant d'utiliser ce produit.

RÈGLES GÉNÉRALES

- Ne jamais effectuer un démarrage à distance lorsqu'une personne ou un animal occupe le véhicule.
- Ne laissez jamais une personne ou un animal sans surveillance à bord du véhicule lorsque ce dernier est maintenu en marche par le démarreur à distance (mode continu).
- Rapportez immédiatement tout problème de fonctionnement au dépositaire AstroStart qui a procédé à l'installation.
- Le produit ou son usage ne doivent, en aucun cas, être modifiés.
- Gardez la télécommande hors de la portée des enfants.
- Pour que votre système de commande à distance ait un rendement optimal, procédez à des mises au point régulières du moteur de votre véhicule.
- Assurez-vous que la commande des essuie-glaces est bien à l'arrêt et que les phares sont bien éteints avant de quitter votre véhicule.
- Vérifiez régulièrement le fonctionnement des dispositifs de sécurité qui commandent l'arrêt du moteur (voir « Vérifications de sécurité » à la page 8).
- Conformez-vous aux règlements locaux. Certains règlements pourraient vous interdire de laisser tourner le moteur de votre véhicule sans surveillance dans un lieu public.
- Avertissez toujours les mécaniciens et techniciens affectés à l'entretien de votre véhicule que celui-ci est équipé d'un système de commande à distance.
- Il est fortement recommandé de procéder à une vérification annuelle de votre système de commande à distance. Pour ce faire, contactez le dépositaire le plus près de chez vous.
- Tous les utilisateurs de votre véhicule doivent prendre connaissance des règles de sécurité et des consignes d'utilisation.
- Assurez-vous que l'autocollant de mise en garde est toujours fixé à la vitre du conducteur.

PRÉPARER LE SYSTÈME POUR LE DÉMARRAGE À DISTANCE (POUR SYSTÈMES AVEC TÉLÉDÉMARRAGE SEULEMENT)

Avant de sortir du véhicule, vous devez le préparer pour le prochain démarrage.

- Assurez-vous que le levier de transmission automatique soit bien à la position « P » (« Park », stationnement).
- Réglez les boutons du chauffage / de l'air climatisé au niveau désiré (quand le véhicule sera démarré, le système de climatisation le sera aussi.).
- Arrêtez les essuie-glaces. Leur mécanisme risque d'être surchargé si le froid, la glace, la neige ou des débris bloquent leur fonctionnement lors du démarrage à distance.
- Assurez-vous que les phares soient éteints.
- Assurez-vous de ne pas laisser vos clés dans le véhicule. Certaines fonctions de réarmement verrouillent les portières automatiquement.

LA TÉLÉCOMMANDE BIDIRECTIONNELLE À 3 BOUTONS

623 Vue de face

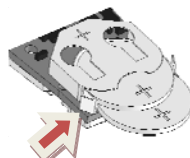


DEL

Bouton de Verrouillage
Bouton de Déverrouillage
Bouton de Télédémarrage

La télécommande est alimentée par deux petites piles au lithium de 3 Volts (CR-2016).

Lors du remplacement des piles, assurez-vous de respecter l'orientation des piles (voir l'illustration). Assurez-vous également de bien replacer la petite bande isolante.



Consultez votre détaillant pour obtenir des piles de rechange ou des télécommandes supplémentaires.

La portée de votre télécommande peut être réduite si la pile est faible ou par la présence de structures métalliques, de poteaux électriques à proximité ou encore, par une trop forte concentration de véhicules dans un terrain de stationnement bondé.

Grâce à un dispositif électronique d'apprentissage des codes, jusqu'à quatre télécommandes peuvent être attribuées à votre véhicule.

UTILISATION DE LA TÉLÉCOMMANDE

Pour bien transmettre les commandes, appuyez pendant 2 secondes sur le bouton désiré. Aucune commande ne sera transmise si le bouton n'est pas enfoncé assez longtemps.

Le témoin lumineux de la télécommande clignotera en vert le temps de transmettre votre commande.

La télécommande illustrée peut différer de celle incluse dans les kits.




COMMANDES


COMMANDES DE DÉ/VERROUILLAGE DES PORTIÈRES

Si votre véhicule est équipé d'un système de verrouillage électrique des portières, plusieurs fonctions peuvent être télécommandées.

VERROUILLAGE / ARMEMENT

Appuyez sur le bouton . Le verrouillage des portières s'effectue puis les feux de position clignotent pour confirmer la réception de la commande.



DÉVERROUILLAGE / DÉSARMEMENT

Appuyez sur le bouton . Le déverrouillage des portières s'effectue puis les feux de position clignotent pour confirmer la réception de la commande.

Si disponible sur votre véhicule, la fonction « Déverrouillage » peut être programmée de telle sorte que l'émission d'une première commande de déverrouillage actionne uniquement la serrure de la



portière du conducteur et que l'émission d'une commande de déverrouillage subséquente actionne les serrures des autres portières.


OUVERTURE DU COFFRE / ACTIVATION D'UN ACCESSOIRE

Lorsque disponible d'origine, appuyez sur les boutons  et  simultanément; le Coffre s'ouvre et les feux de position clignotent 3 fois pour confirmer l'exécution de la commande.

PANIQUE

Le mode panique permet d'attirer l'attention dans une situation d'urgence.



Appuyez et maintenez enfoncé soit , soit , plus de 4 secondes. Référez-vous au manuel du propriétaire de votre véhicule pour connaître les options disponibles.

Le mode panique peut être annulé en appuyant sur .

AUTRES COMMANDES

COMMANDE UTILITAIRE





Cette commande vous permet d'actionner un accessoire du véhicule selon le raccordement effectué lors de l'installation (phares, dégivreur, etc.).

Pour activer cette commande, appuyez simultanément sur les boutons  et .

La commande utilitaire actionne : _____

TABLEAU DES COMMANDES

Cochez les options valides.

	Commandes	Boutons
<input type="checkbox"/>	Arrêt (Bouton maintenu \geq 4 sec.)	
<input type="checkbox"/>	Démarrage	
<input type="checkbox"/>	Panique (Bouton maintenu \geq 4 sec.)	 OU 
<input type="checkbox"/>	Coffre	 
<input type="checkbox"/>	Déverrouillage	
<input type="checkbox"/>	Verrouillage	
<input type="checkbox"/>	Utilitaire	 

CONFIRMATION

Dans tous les cas, votre système de commande à distance confirmera que la commande a bien été reçue en faisant clignoter les feux de position.

La télécommande renvoie une confirmation visuelle à l'aide d'un témoin DEL :

Immédiatement après la transmission d'une commande, le témoin émet un clignotement (un coup vert si la commande a été acceptée par le système ou rouge si la commande n'a pas été acceptée.

Dans le cas de la commande de démarrage (*pour systèmes avec télé démarrage seulement*), une première confirmation est émise pour indiquer si la commande a été reçue ou non puis, une seconde confirmation est émise pour vous informer si le démarrage est réussi.

LA COMMANDE DE DÉMARRAGE / ARRÊT (POUR SYSTÈMES AVEC TÉLÉDÉMARRAGE SEULEMENT)

DÉMARRAGE

Pour faire démarrer le moteur du véhicule, appuyez sur le bouton .

Le système règle automatiquement la durée du contact d'allumage aux besoins de votre véhicule et les feux de position restent allumés pendant toute la durée de fonctionnement du moteur.


EN ENTRANT DANS VOTRE VÉHICULE...



NE TOURNEZ PAS LA CLÉ JUSQU'À LA POSITION « START »

- Pour éviter que le moteur ne s'arrête quand vous prenez place derrière le volant, n'appuyez pas sur la pédale de frein avant d'avoir inséré la clé dans le contact et de l'avoir tournée jusqu'à la position « RUN ».
- Prenez la route normalement.

ARRÊT

Lorsque le moteur est maintenu en marche par le démarreur à distance, vous pouvez le couper en enfonçant la touche  plus de 4 secondes.

VÉRIFICATIONS DE SÉCURITÉ

Afin de maintenir un haut niveau de sécurité, effectuez mensuellement les vérifications suivantes.

INTERRUPTEUR DE CAPOT

- Faites démarrer votre véhicule à distance.
- Ouvrez le capot.

Le moteur doit s'arrêter dès l'ouverture du capot.

Si le moteur ne coupe pas immédiatement, placez l'interrupteur principal à la position « OFF » jusqu'à ce que la situation soit corrigée. Consultez votre centre de service.

VÉRIFICATIONS RELATIVES AUX VÉHICULES À TRANSMISSION AUTOMATIQUE

Si, pour déplacer le levier de vitesses de la position « P », la clé doit se trouver dans le contact, votre véhicule est sécuritaire tant que les clés restent hors de la portée des enfants.

Par contre, si le levier peut être embrayé sans que la clé ne soit dans le contact, effectuez la vérification suivante.

- Assurez-vous que le frein de stationnement est enclenché.
- Placez le levier de vitesses en position « D ».
- Restez à l'intérieur du véhicule et soyez prêt à appuyer sur la pédale de frein.
- Faites démarrer le véhicule à l'aide de la télécommande.
- Répétez ces étapes dans toutes les positions de la transmission autres que « N » (Neutre) et « P » (« Park »).

Si, dans les 90 secondes qui suivent, le démarreur du véhicule réagit (ce qui n'est pas sécuritaire), placez l'interrupteur principal à la position « OFF » jusqu'à ce que la situation soit corrigée. Consultez votre centre de service.

- Assurez-vous que le frein de stationnement est appliqué.

- Faites démarrer le véhicule à l'aide de la télécommande pendant que le levier de vitesses est à la position « P ».
- Restez à l'intérieur du véhicule et soyez prêt à appuyer sur la pédale de frein.
- Sans appuyer sur la pédale de frein, déplacez le levier de vitesses hors de la position « P ».

Si, sans appuyer sur la pédale de frein, le moteur du véhicule ne s'arrête pas immédiatement (ce qui n'est pas sécuritaire), placez l'interrupteur principal à la position « OFF » jusqu'à ce que la situation soit corrigée. Consultez votre centre de service.

GLOSSAIRE

DÉLAI DE PLAFONNIER

Le système peut allumer le plafonnier du véhicule pour une période de 30 secondes lors d'un déverrouillage ou à l'arrêt du moteur par la clé (selon le véhicule).

GARANTIE DE DEUX (2) ANS SUR LE RÉCEPTEUR ET LE TRANSMETTEUR

RÉCEPTEUR ET TRANSMETTEUR ASTROSTART^{MD} – (COMPOSANTES)

Directed Electronics Canada, Inc. garantit à l'utilisateur/acheteur initial que tout Récepteur et Transmetteur **AstroStart** (Composantes) installées simultanément avec le module principal (Produit) ne présenteront aucune défectuosité de matériaux ni de vice de main-d'œuvre pendant une période de deux (2) ans à compter de la date d'achat à condition que l'utilisateur/acheteur initial soit propriétaire de l'automobile sur laquelle les Composantes ont été installées à l'origine et que les Composantes soient demeurées installées en permanence sur l'automobile. **Conformément aux modalités de cette garantie limitée, Directed Electronics Canada, Inc. réparera ou remplacera à ses frais (sous réserve des exceptions stipulées plus loin) les Composantes s'avérant défectueuses.**

LIMITE DE LA GARANTIE

- La période de la garantie commence à la date de l'achat des Produits, Composantes ou des Accessoires. Si la date d'achat ne peut être vérifiée par une facture, la date du fabricant indiquée sur le Produit, Composantes ou Accessoires visée par la présente garantie sera la date du début de la période de la garantie.
- L'installation, la réparation et le service des Produits, Composantes ou des Accessoires couverts **doivent être exécutés par un technicien agréé de Directed Electronics Canada, Inc.**

LA GARANTIE EST NULLE SI

- L'étiquette portant la date du fabricant a été enlevée ou endommagée.
- Le Produit (i) est défectueux ou a été endommagé en raison d'un accident, de la négligence, d'un incendie, d'un usage abusif, d'une inondation, de la foudre, du transport et de la manutention ou de toute autre circonstance indépendante de Directed Electronics Canada, Inc., (ii) a été modifié de quelle façon que ce soit, (iii) a été installé ou réparé par quiconque autre qu'un technicien agréé, ou (iv) a été installé ou utilisé d'une manière inappropriée.

ÉLÉMENTS NON COUVERTS PAR LA GARANTIE

- Les dommages causés à l'unité par l'enlèvement, l'installation ou l'entretien du Produit, des Accessoires ou des Composantes; les frais de main d'œuvre liés à l'enlèvement, la réinstallation ou l'entretien du Produit, des Accessoires ou des Composantes; l'expédition du Produit, des Accessoires ou des Composantes défectueux à Directed Electronics Canada, Inc.; le retour du Produit, des Accessoires ou des Composantes réparés ou remplacés.
- Les fils, câbles et interrupteurs.
- Les piles.
- Les boîtiers de télécommandes ou la membrane en caoutchouc pour les boutons, si usés ou endommagés lors de l'utilisation.

RESPONSABILITÉS DU PROPRIÉTAIRE POUR TOUTS LES RETOURS EN VERTU DE LA GARANTIE

****Pour tout problème, le client doit se présenter à un détaillant Directed Electronics Canada, Inc. autorisé avec ce qui suit** :**

- **Une copie claire de la preuve d'achat du Produit, des Composantes ou de l'Accessoire, indiquant ce qui suit :**
 - La date de l'achat.
 - Le nom complet et l'adresse complète du client.
 - La dénomination sociale et l'adresse du détaillant autorisé.
 - La nature du produit installé.
 - La marque, le modèle, l'année et la couleur du véhicule.
 - Le numéro d'immatriculation du véhicule ou le numéro d'identification du véhicule.

TEXTE DE LA GARANTIE

LES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ ASTROSTART SONT UN MOYEN DE DISSUASION CONTRE LES POSSIBILITÉS DE VOL. DIRECTED ELECTRONICS CANADA, INC. N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU ASSURANCE CONTRE LE VANDALISME, LES DOMMAGES OU LE VOL DU VÉHICULE, DE SES PIÈCES OU DE SON CONTENU ET EXCLUT EXPRESSEMENT ET ENTIÈREMENT SA RESPONSABILITÉ, INCLUANT NOTAMMENT, LA RESPONSABILITÉ POUR VOL, DOMMAGE OU VANDALISME. DIRECTED ELECTRONICS CANADA, INC. N'AUTORISE PERSONNE À CRÉER QUELQUE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ ADDITIONNELLE QUE CE SOIT RELATIVEMENT AU SYSTÈME DE SÉCURITÉ EN SON NOM.

LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE, VERBALE OU ÉCRITE, EXPRESSE OU IMPLICITE, DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, TOUTE GARANTIE INCLUANT MAIS SANS LIMITER TOUTE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTABILITÉ À UNE FIN PARTICULIÈRE ET TOUTE GARANTIE RELATIVE AU RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE SONT EXPRESSEMENT EXCLUES ET DIRECTED ELECTRONICS CANADA, INC. N'ASSUME AUCUNE TÂCHE, OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ RELIÉE À SES PRODUITS ET N'AUTORISE PERSONNE À LE FAIRE EN SON NOM. DIRECTED ELECTRONICS CANADA, INC. EXCLUT ENTIÈREMENT SA RESPONSABILITÉ POUR TOUT ACTE D'UNE TIÈRE PERSONNE INCLUANT SES DÉTAILLANTS OU INSTALLATEURS ET N'ASSUME ABSOLUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ À CET EFFET. LES OBLIGATIONS DE DIRECTED ELECTRONICS CANADA, INC. AUX TERMES DE LA GARANTIE ET LES RECOURS DE L'ACHETEUR EN VERTU DES PRÉSENTES SE LIMITENT EXCLUSIVEMENT À CEUX INDIQUÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT.

CETTE GARANTIE NE COUVRE PAS LES FRAIS DE MAIN-D'ŒUVRE POUR L'ENTRETIEN, LA DÉSINSTALLATION ET LA RÉINSTALLATION DES UNITÉS OU DE TOUT AUTRE DOMMAGE EN DÉCOULANT. DANS L'ÉVENTUALITÉ D'UNE RÉCLAMATION OU D'UN LITIGE IMPLIQUANT DIRECTED ELECTRONICS CANADA, INC. OU L'UNE DE SES FILIALES, LE FORUM APPROPRIÉ EST DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC. LES LOIS PROVINCIALES DU QUÉBEC AINSI QUE LES LOIS FÉDÉRALES DU CANADA S'APPLIQUENT ET RÉGISSENT LE LITIGE. LA COMPENSATION MAXIMALE DÉCOULANT D'UNE RÉCLAMATION CONTRE DIRECTED ELECTRONICS CANADA, INC. NE PEUT EN AUCUN CAS EXCÉDER LE PRIX D'ACHAT DE L'UNITÉ PAR UN DÉTAILLANT AUTORISÉ DIRECTED ELECTRONICS CANADA, INC. DIRECTED ELECTRONICS CANADA, INC. EXCLUT TOUTE RESPONSABILITÉ POUR TOUT DOMMAGE QUEL QU'IL SOIT, INCLUANT NOTAMMENT TOUT DOMMAGE CORRÉLATIF OU ACCESSOIRE, TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR LA PERTE DE TEMPS, LA PERTE DE REVENUS, LA PERTE COMMERCIALE OU LA PERTE D'UNE OPPORTUNITÉ D'AFFAIRES OU TOUT AUTRE DOMMAGE DU MÊME GENRE. LA GARANTIE OFFERTE PAR DIRECTED ELECTRONICS CANADA, INC. S'APPLIQUE SEULEMENT ET EXCLUSIVEMENT AU PRODUIT LUI-MÊME. LE RÈGLEMENT D'UNE RÉCLAMATION NE CONSTITUE PAS UNE RECONNAISSANCE DE RESPONSABILITÉ DE LA PART DE DIRECTED ELECTRONICS CANADA, INC. OU DE SES DÉTAILLANTS OU INSTALLATEURS AUTORISÉS.

Certains états ou certaines provinces ne permettent pas l'exclusion ou la restriction des dommages accessoires ou corrélatifs, de sorte que les restrictions ou exclusions précitées peuvent ne pas s'appliquer à votre endroit. Des exclusions ou limites similaires, y compris celles concernant les limites au transfert ou à la cession, peuvent ne pas s'appliquer dans certaines provinces canadiennes. Cette garantie vous accorde des garanties juridiques spécifiques et vous pourriez également vous prévaloir d'autres droits qui peuvent varier d'un état ou d'une province à l'autre. Cette garantie constitue l'entente complète relative à la garantie et remplace toute entente, déclaration ou convention antérieure ou contemporaine, écrite, orale ou implicite.